



Section des départementaux 35



Lundi 22 février 2010

GREVE intersyndicale CDAS Villejean Mardi 02 mars 2010

Par courrier fortement argumenté en date du 17 décembre 2009 l'équipe de CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale) de Villejean alertait le Président du Conseil Général et son administration de la **situation très dégradée à laquelle le service d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)** était confronté. Aux regards des moyens humains et techniques disponibles ils faisaient état de leur « **désarroi** », **les conditions de travail et la qualité du service public (sur une compétence obligatoire de la collectivité) étant gravement compromises.**

A ce courrier aucune réponse n'a été apportée !!!

Face à ce qui est ressenti comme **un mépris et une non reconnaissance** des professionnels et des difficultés rencontrées, les organisations syndicales, à la demande des personnels, ont déposé un préavis de **grève sur le CDAS de Villejean pour le mardi 02 mars.**

Ces difficultés ne sont pas spécifiques à ce seul CDAS. Sur le fond cette mobilisation concerne **l'ensemble des collègues du secteur social.** Aussi les Organisations Syndicales invitent **les personnels des autres CDAS** à participer à **une heure d'information syndicale sur le site du CDAS de Villejean le 02 mars de 11h00 à 12h00...** qui pourra se poursuivre par un **pique-nique revendicatif !**

Les revendications se situent à deux niveaux :

- conjoncturellement, pour gérer la situation, le CDAS de Villejean réclame la **création immédiate de deux temps pleins** : un poste de **secrétariat ASE** et un poste de **travailleur social ASE** (pérennisation du renfort actuel), sachant que **la norme** reconnue par l'employeur est **de 28** prises en charge par professionnel, hors renfort la **réalité** aujourd'hui **est de 39 !!!**
- structurellement, pour que la problématique de l'ASE soit abordée de façon globale et départementale, nous demandons la mise en place immédiate d'un **groupe de travail paritaire.** Il s'agira de trouver les moyens politiques, organisationnels et fonctionnels pour **répondre aux multiples questions** qui se posent : saturation du dispositif de prises en charge existant, absence de solutions adaptées à l'accueil des mineurs étrangers isolés, des mineurs souffrant de fragilité psychologique, ...

Les professionnels ont des propositions à faire ... ils doivent être entendus !

MOBILISONS-NOUS !

L'Aide Sociale à l'Enfance départementale doit avoir les moyens de fonctionner